

# 43e BOUCLES DUNKERQUOISES

## DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

### REGLEMENT

#### **REGLEMENT**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :
  - FCD : fédération des clubs de défense
  - FFSA : fédération française du sport adapté
  - FFH : fédération française handisport
  - FSPN : fédération sportive de la police nationale
  - ASPTT : fédération sportive des ASPTT
  - FSCF : fédération sportive et culturelle de France
  - FSGT : fédération sportive et gymnique du travail
  - UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

- Ou pour les majeurs : le PPS (parcours de prévention de santé). Les athlètes fournissent une attestation papier, électronique ou de type QR code indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de prévention santé mis en place par la FFA ( <https://pps.athle.fr/> )
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir le PPS (attestation papier, électronique ou de type QR code mis en place par la FFA (plateforme <https://pps.athle.fr>))

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

#### **ARTICLE 2 – REGLEMENTS FEDERAUX**

Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés et se disputeront sous la réglementation des courses hors stade 2024.

### **ARTICLE 3 – RESPONSABILITE**

Responsabilité civile :

La Ville de Dunkerque est couverte par police n°10924909804 afin de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en tant qu'organisatrice de la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA. Les non licenciés doivent disposer d'une assurance couvrant la responsabilité des concurrents entre eux et les dommages qu'ils pourraient causer ou subir.

### **ARTICLE 4 : SECURITE**

La sécurité sera assurée par la Croix Rouge. Le parcours sera sécurisé (Police Municipale, société de sécurité etc...).

### **ARTICLE 5 : DEPARTS/ARRIVEES**

Le départ et l'arrivée seront données place Jean Bart.

### **ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS**

- Inscriptions exclusivement en ligne du vendredi 16 août jusqu'au **mardi 10 septembre 18h00 sur [www.ville-dunkerque.fr](http://www.ville-dunkerque.fr)**
- Le vendredi 13 septembre de 12h à 19h et samedi 14 septembre de 10h à 18h **Salle Rez de Chaussée du Stade Tribut**, Avenue de Rosendaël
- **Marche sportive et nordique** : Pas d'inscription le jour de la course
- Inscription **par courrier** : à retourner avant le mardi 10 septembre 2024 (date de réception)  
BOUCLES DUNKERQUOISES - DIRECTION DES SPORTS  
287 avenue de Rosendaël  
59140 Dunkerque  
Tél 03/28/59/00/00

### **ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS**

**Salle Rez-de-chaussée du Stade Tribut, Avenue de Rosendaël**

- Vendredi 13 septembre de 12h à 19h
- Samedi 14 septembre de 10h à 18h et le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant la course

### **ARTICLE 8 : PROGRAMME DES COURSES**

09H00 - 20 km

09H50 - 10 km à partir de cadets

10H30 - 5 km à partir de minimes

10H45 - lycée – 1 800 M

11H00 - 4e/3e – 1 500 M

11h15 - marche - 5km

11H30 - 5e/6e – 1 500 M

11H45 - cm1/cm2 - 990 m

12H00 - ce1/ce2 - 990 m

## **ARTICLE 9 : CATEGORIES D'AGE**

CADETS : Filles et Garçons 2008/2009

JUNIORS : Filles et Garçons 2006/2007

SENIORS : Dames et Hommes 1991 à 2002

MASTERS 1 et suivant : Dames et Hommes 1985 et avant

## **ARTICLE 10 : RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

## **ARTICLE 11 : CLASSEMENT**

Un classement scratch et par catégorie (H et F) sera réalisé sur toutes les courses hormis les courses primaires. Attention, l'absence de dossard entraîne le non-classement.

Le chronométrage pour les enfants des écoles primaires est supprimé. Aucun classement par temps ne sera effectué.

## **ARTICLE 13 : RECOMPENSES**

- Un T-shirt sera remis à chaque coureur dans la limite des stocks disponibles hormis pour les courses primaires
- Courses scolaires ce1/ce2 et cm1/cm2 : médailles à chaque enfant
- Des bons d'achats Running Conseil seront attribués aux trois premiers du classement scratch des courses 20km, 10 km et 5km après proclamation des résultats. Le 1<sup>er</sup> Junior H et F et Vétéran H et F sur les courses 5, 10 et 20 km seront récompensés par un bon d'achat Running Conseil. Des coupes et médailles récompenseront les courses collège et lycée.

## **COURSE DES 10 et 20 KM**

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
1 <sup>er</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 100€	Bon Running Conseil d'une valeur de 100€
2 <sup>ème</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 80 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 80 €
3 <sup>ème</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €
1 <sup>er</sup> jeune (cadet + junior)	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€
1 <sup>er</sup> Masters (de M1 à M10)	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€	Bon Running Conseil d'une valeur de 40€

## COURSE DU 5 KM

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
-------------------	---------------	---------------

1 <sup>er</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 60€
2 <sup>ème</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 50 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 50 €
3 <sup>ème</sup>	Bon Running Conseil d'une valeur de 40 €	Bon Running Conseil d'une valeur de 40 €

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
-------------------	---------------	---------------

1 <sup>er</sup> jeune (minime +cadet + junior)	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€
1 <sup>er</sup> Masters (de M1 à M10)	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€	Bon Running Conseil d'une valeur de 30€

## ARTICLE 14 : ORGANISATION CHALLENGE SCOLAIRES

- 1) **Sur la course lycée** seront récompensés les 3 lycées ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 2) **Sur les courses 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>e</sup>**, seront récompensés les 3 collèges ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 3) **Sur les courses ce1/ce2 et cm1/cm2** seront récompensés les 5 écoles primaires ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)

## ARTICLE 15 : ATHLETE EN FAUTEUIL

L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage. La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées en arrière des concurrents et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 2. Les fauteuils hippocampes sont acceptés. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

## ARTICLE 16 : MARCHE SPORTIVE ET NORDIQUE

Les marches sportive et nordique sont des marches pour la santé en partenariat avec Arcelor Mittal qui soutient le don de moelle osseuse. Il n'y a pas de dossards numérotés, ni de classement. Sont interdits sur le parcours les vélos, trottinettes, poussettes, animaux etc.... Le nombre d'inscrits est fixé à **950 marcheurs**.

## ARTICLE 17 : PERTE ET VOL D'OBJET

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, vol et détérioration d'objets ou de biens personnels sur l'ensemble de ses courses et sur la consigne mise en place.

## **ARTICLE 18 : PHOTOS**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement sur lesquels ils figureront.

## **ARTICLE 20 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription à l'une des épreuves des « Boucles Dunkerquoises » vaut l'acceptation sans réserve du règlement.